

MAIRIE DE MAZELEY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juillet 2016**ORDRE DU JOUR :****1 DELIBERATIONS :**

- . Transports scolaires
- . Futur site internet A. Humbert
- . Enrochement des étangs de Corbé
- . Réfection travaux toiture de l'église
- . Proposition d'un conseiller municipal supplémentaire à la commission travaux Mr THIEBAUT S
- . Projet périmètre de la nouvelle CAE
- . Titularisation de Mme GEORGES K

2. DISCUSSIONS

- . Dossiers d'urbanismes
- . Droit de préemption

3. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- . Nouveaux horaires du secrétariat de mairie

Présents : Monsieur FIMBRY (Maire de la commune) et l'ensemble des membres du conseil municipal

Excusé : F. VIAL donne pouvoir à M. LAINE

Secrétaire de séance : Régine LECOMTE

1. DELIBERATIONS**► Transports scolaires**

Le Département (inclus CAE et Région) ne prend plus en charge les frais de transports scolaires lors de la pause de midi, d'autant qu'une cantine scolaire existe. Les mairies ont en charge de prendre ou non ces frais. Le tarif annoncé est de 9809 Euros TTC pour l'année et ceci pour 4 à 5 enfants. A ceci, il est nécessaire d'ajouter le salaire de la personne qui est présente dans les bus (environ 1320 €). Ainsi, il est tout à fait impossible pour la commune de prendre en charge cette somme exorbitante. Le conseil municipal exprime fermement son désaccord avec la décision du Conseil départemental de supprimer d'une façon unilatérale le financement du transport scolaire le temps de midi. Il n'y aura donc néanmoins, plus de bus à l'inter-classe.

► Futur site internet A. Humbert

Une ébauche du site a été réalisée par la commission informatique. Pour ce site le conseil se prononce par 4 abstentions, 1 contre, 5 pour. Il devrait être opérationnel avant la fin de l'année.

► Travaux d'accessibilité

Le plan de financement montant de 32 617 Euros TTC, budgété à la hauteur de 30 000 Euros. Le conseil municipal se prononce par 10 voix pour.

Vu la nécessité de dévoyer voire rénover les réseaux d'eaux pluviales et usées, découverte faite préalablement aux travaux d'accessibilité, le conseil municipal engage la somme de 4059.02 Euros, pour ces travaux réalisés de suite par l'entreprise de maçonnerie DUGRAVOT. Cette dépense est couverte par des économies réalisées par ailleurs.

Par ailleurs, à la demande de la Préfecture, un engagement financier est signé impliquant le fait que même si la commune ne bénéficie d'aucune subvention pour les travaux d'accessibilité, elle devra tout de même s'acquitter de la facture. Accord unanime des conseillers.

► Enrochement des étangs de Corbé

Le conseil municipal entérine le montant des travaux d'enrochement des Etangs de Corbé pour un montant de 2400 € ; Le plan de financement est établi ainsi : 2000 euros par la commune et 500 Euros par l'association des Amis des Etangs de Corbé. Le chantier démarrera après la fermeture de la saison de pêche.

► Réfection travaux toiture de l'église

Un devis a été réalisé par Mr MULOT pour un montant de 511.20 Euros TTC pour les estrades des autels latéraux.

Un devis établi par l'entreprise LEVIEUX pour la réfection de zinguerie de l'église se chiffre à 4421.98 Euros TTC et un autre devis pour le nettoyage des chéneaux d'un montant de 540 Euros TTC

Le conseil municipal donne son approbation par 10 voix, pour ces travaux.

► Proposition d'un conseiller municipal supplémentaire à la commission travaux Mr THIEBAUT S

Cette proposition est accueillie par 10 voix pour.

► Projet périmètre de la nouvelle CAE

Devant passée à 78 communes par fusion avec une partie ou en totalité des communautés de commune de Rambervillers, de Charmes, de Bains les Bains, de Dompierre (Charmois l'Orgueilleux) la CAE qui devrait garder son nom doit recevoir l'aval du conseil municipal. Il se prononce par 1 voix contre, 2 abstentions et 7 pour.

► Titularisation de Mme GEORGES K (sujet mis par erreur dans les délibérations puisqu'il dépend d'un arrêté du maire. Il n'y avait donc pas de raison d'en parler si ce n'est pour information dans un souci de transparence).

DISCUSSIONS

► Dossiers d'urbanisme pour avis

- Mr André BRUANT a vendu sa maison, il n'y a pas de droit de préemption.
- Mr Martial Tisserant a l'autorisation de construire son abri de jardin de 19,2 m².

2. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

► Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie à compter du 1^{er} juillet 2016

- Lundi : 8h30 à 12 h et de 14 à 18 H, Mardi, jeudi 8h30 à 12h, (nouveau) vendredi 8h30 à 12h30

Prochaine réunion le 13 septembre 2016 sauf événement majeur.

La séance est levée à 23 Heures 30.